



Commune de Villiers-sur-Orge

ARRÊTÉ N° 2026-AG012

Secrétariat Général

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À MADAME CAROLINE ESTREMANHO 3^E ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DE LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Caroline ESTREMANHO en qualité de 3^e adjointe au maire, en date du 21 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, en l'absence de Monsieur le Maire, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature au bénéfice de Madame Caroline ESTREMANHO, afin de représenter la commune aux assemblées générales de la copropriété située 15 rue Jean Jaurès, dont le syndic est Matera ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions et de signature est donnée à Madame Caroline ESTREMANHO, 3^e adjointe au maire, afin de représenter la commune de Villiers-sur-Orge aux assemblées générales de la copropriété située 15 rue Jean Jaurès, dont le syndic est Matera, et de signer les procès-verbaux desdites assemblées générales.

Article 2 : La présente délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au préfet de l'Essonne ainsi qu'à l'intéressée.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Notifié le, 28/08/2026

L'intéressée,

Caroline ESTREMANHO

Fait à Villiers-sur-Orge, le 25 août 2026

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.